



Paris, le 24 juin 2010

Remise à
Nathalie Kosciusko-Morizet
Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective
et du Développement de l'économie numérique
du rapport

« **Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers
dans les Pays en Développement** »

*Pour des investissements agricoles responsables
dans les Pays les moins avancés et les Pays en développement*

par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Lundi 28 juin 2010 à 9h
au Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac - 75007 PARIS - Salle Pierre Guillaumat

Plus d'un milliard d'êtres humains souffrent aujourd'hui de la faim dans le monde. La crise alimentaire de 2008 a encore assombri ce tableau faisant sombrer dans la faim et la pauvreté chroniques, selon les termes mêmes du directeur général de la FAO, quelque 100 millions de personnes de plus par rapport à 2007. Alors que la population mondiale, estimée en 2010 à 6.8 milliards d'individus, devrait atteindre 9 milliards d'ici 2050, la sécurité alimentaire s'impose au cœur des grands défis de ce siècle et replace sur le devant de la scène la question des cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers.

Afin de garantir leurs approvisionnements, nombre de pays ont adopté des stratégies offensives d'acquisitions de terres arables hors de leurs frontières, en particulier dans les Pays en développement (PED) et Pays les moins avancés (PMA), pour lesquels ces investissements doivent se traduire par des opportunités de développement.

Or, l'absence de gouvernance foncière dans la plupart des pays « hôtes », notamment sur le continent africain, comme de code permettant d'encadrer et de réguler ces transactions peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les populations locales. La spoliation des terres, l'augmentation du prix des denrées alimentaires ou encore la pollution de l'environnement en sont les risques majeurs. A ces menaces bien concrètes s'ajoute également le risque de dérive spéculative sur les terres arables.

Le rapport commandé par Nathalie Kosciusko-Morizet au Centre d'analyse stratégique a pour objectif de proposer un cadre plus transparent à ces transactions et des règles pour s'assurer qu'elles s'accompagnent de progrès sociaux pour les pays « vendeurs ». Alors que l'industrie européenne de l'agro-alimentaire prévoit de consacrer une grande partie de ses investissements en dehors de l'Union, les différentes solutions envisagées permettront d'apporter un éclairage nouveau à destination des pouvoirs publics comme des instances européennes.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr

Contact : Jean-Michel ROULLÉ
01 42 75 61 37 – 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Rapport « **Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les Pays en Développement** », disponible sur www.strategie.gouv.fr à partir du 28 juin 2010.

Nourrir 9 milliards de personnes en 2050 impose d'actionner deux leviers :

- accroître la production agricole mondiale de 70%, selon les estimations de la FAO, ce qui suppose d'augmenter fortement les investissements dans l'agriculture, en particulier dans les PMA et PED.
- Permettre aux plus pauvres d'accéder à la nourriture.

Les investissements agricoles dans les PMA et PED sont donc amenés à se développer très fortement. La crise financière récente nous l'a montré : plutôt que d'être un jour contraints à moraliser en urgence les dérives potentielles d'un système, il vaut mieux le réguler en amont. C'est pourquoi il nous incombe de mettre en place une régulation des phénomènes de cessions agricoles.

Elle pourrait s'appuyer sur deux principes :

- Un apport de capital massif dans les filières agricoles des pays du Sud est indispensable pour nourrir huit milliards d'êtres humains en 2030. Il faut donc augmenter les investissements et les sécuriser : l'absence de cadre foncier reconnu dans une grande partie des Etats africains est une source majeure de risque pour les investisseurs ;
- mais ces investissements ne seront cependant acceptables que s'ils sont réalisés de manière responsable. Nombre de PED et de PMA font le choix de céder des terres agricoles à des entreprises et Etats étrangers, alors même que certains n'arrivent pas, à nourrir leur population. Les investissements devront donc être accompagnés d'une concertation transparente avec les parties prenantes locales.

Cette démarche de responsabilité pourrait conduire à la création d'un label « **Agro Investissement Responsable** ». Ce dernier devrait diminuer les risques de long terme associés au projet et permettre aux investisseurs d'obtenir de meilleurs taux d'emprunt. De plus, la publicité de ce label auprès des consommateurs pourrait favoriser la vente des produits correspondants.

Elle devrait également s'appuyer sur les institutions internationales qui réfléchissent activement sur ce sujet et sur une action déterminée de l'Union européenne et de la France pour aider les pays hôtes à négocier avec les investisseurs.

Inscription et informations :

Jean-Michel ROULLÉ, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr, 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
Anne DORSEMAINE, anne.dorsemaine@pm.gouv.fr, 01 42 75 56 54 / 06 20 52 01 17

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr

Contact : Jean-Michel ROULLÉ
01 42 75 61 37 – 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr